

Le Préfet de la région Occitanie,
Préfet de la Haute-Garonne,
Officier de la Légion d'honneur,
Commandeur de l'ordre national du Mérite,

Le Président du Conseil Départemental
de la Haute-Garonne

Arrêté modifiant l'arrêté du 13 avril 2023, portant modification de la composition de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH)

Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment ses articles L.241-5 à L.241-11 et R.241-24 à R.241-34 ;

Vu la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public dénommé « Maison Départementale des Personnes Handicapées de la Haute-Garonne » du 14 février 2006 et l'arrêté du 14 février 2006 portant approbation de ladite convention ;

Vu l'arrêté conjoint du 16 juillet 2018 fixant la composition de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées ;

Vu l'arrêté du Conseil départemental du 15 février 2022 ;

Vu l'arrêté du 13 avril 2023 modifiant la composition de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées ;

Vu les candidatures reçues par les différentes structures concernées ;

Vu les demandes de modification de Trisomie 21 du 13 avril 2023 et du Comité Handisport du 24 mai 2023 ;

Vu le décret n°2023-575 du 6 juillet 2023 portant adaptation de la composition de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées à la nouvelle organisation de l'Etat modifiant l'article R241-24 du CASF, entré en vigueur le 9 juillet 2023 ;

Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de la Haute-Garonne et du Directeur Général des Services du département de la Haute-Garonne.

Arrêtent :

Art. 1^{er} : La Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées de la Maison Départementale des Personnes Handicapées de la Haute-Garonne est composée comme suit :

Sont désignés par le Président du Conseil Départemental pour représenter le Conseil Départemental de la Haute-Garonne :

Titulaire : Mme Christine COURADE

- 1^{er} suppléant : Direction générale déléguée Autonomie Personnes Âgées Personnes en situation de handicap – la Directrice de la Maison départementale des Personnes Handicapées ou son représentant ;
- 2^{ème} suppléant : Direction générale déléguée Autonomie Personnes Âgées Personnes en situation de handicap – Direction Accompagnement par les établissements et les services PA-PH – La Directrice ou son représentant ;
- 3^{ème} suppléant : Direction générale déléguée Autonomie Personnes Âgées Personnes en situation de handicap – Direction Seniors et Personnes en situation de Handicap – La Directrice ou son représentant.

Titulaire : M. Alain GABRIELI

- 1^{er} suppléant : Direction générale déléguée Autonomie Personnes Âgées Personnes en situation de handicap – Un représentant de la Direction Seniors et Personnes en situation de Handicap ;
- 2^{ème} suppléant : Direction générale déléguée Autonomie Personnes Âgées Personnes en situation de handicap – Un représentant de la Direction Accompagnement par les Etablissements et les Services des PA-PH ;
- 3^{ème} suppléant : Un représentant de la Direction générale déléguée Autonomie Personnes Âgées Personnes en situation de handicap.

Titulaire : Mme Zohra EL KOUACHERI

- 1^{er} suppléant : Direction générale déléguée Territoires Action Sociale de Proximité – Direction Territoire des Solidarités – Un chef de service autonomie ou son représentant ;
- 2^{ème} suppléant : Direction générale déléguée Territoires Action Sociale de Proximité – un représentant de la Direction Enfance et Famille ;
- 3^{ème} suppléant : Un représentant de la Direction générale déléguée Autonomie Personne Âgées Personnes en situation de handicap.

Titulaire : Mme Florence SIORAT

- 1^{er} suppléant : Direction générale déléguée Autonomie Personnes Âgées Personnes en situation de handicap – Un représentant de la Direction Accompagnement par les Établissements et les Services des PA-PH ;
- 2^{ème} suppléant : Direction générale déléguée Autonomie Personnes Âgées Personnes en situation de handicap – Un représentant de la Direction Pilotage et Ressources Autonomie ;
- 3^{ème} suppléant : Un représentant de la Direction générale déléguée Autonomie Personnes Âgées Personnes en situation de handicap.

Sont nommés pour représenter l'État et l'Agence régionale de santé

- Le Directeur départemental chargé de la cohésion sociale ou son représentant,
- Le Directeur Académique des services de l'éducation nationale, agissant sur délégation du recteur d'académie ou son représentant,
- Le Directeur de l'Agence régionale de santé ou son représentant (ARS).

Sont proposés par le directeur départemental chargé de la cohésion sociale parmi les personnes présentées par ces organismes :

Titulaire : Mme Nadine HERRERO, Caisse Primaire d'Assurance Maladie

- 1^{er} suppléant : M. Sylvain LOUMAGNE, Mutualité Sociale Agricole ;
- 2^{ème} suppléant : Mme Aurélie LEVEZOU, Mutualité Sociale Agricole.

Titulaire : Mme Valérie LÉONARD, Caisse d'Allocations Familiales

Sont proposés par le directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS) pour représenter les organisations syndicales, d'une part parmi les personnes présentées par les organisations professionnelles d'employeurs les plus représentatives, d'autre part parmi les personnes présentées par les organisations syndicales de salariés et de fonctionnaires les plus représentatives :

- Au titre des organisations professionnelles d'employeurs :

Titulaire : Mme Sabrina METZGER, MEDEF 31

- 1^{er} suppléant : M. Florian ORCEL, CPME 31 ;
- 2^{ème} suppléant : Mme Céline GUELFY CPME 31 ;

- Au titre des organisations syndicales de salariés et de fonctionnaires :

Titulaire : M. Jean-Pierre PLAISANCE, CGT

- 1^{er} suppléant : M. Cyril DUMAGE, CFDT ;
- 2^{ème} suppléant : M. Jean-Michel GUEBLE, FO ;
- 3^{ème} suppléant : Mme Éliane LEBEL, CFE-CGC.

Sont proposés par le directeur académique des services de l'éducation nationale, agissant sur délégation du recteur d'académie pour représenter les associations de parents d'élèves :

Titulaire : Mme Muriel NICAISE QUARANTA, FCPE

- 1^{er} suppléant : M. Philippe WOJTOWICZ, FCPE ;
- 2^{ème} suppléant : Mme Isabelle MOISAN, FCPE ;
- 3^{ème} suppléant : Mme Elisabeth LESUEUR, FCPE.

Sont proposés par le directeur départemental chargé de la cohésion sociale pour représenter les associations de personnes handicapées et leurs familles :

Titulaire : M. Pascal FRAYSSE, Association des Paralysés de France (APF)

- 1^{er} suppléant : Mme Catherine COUSERGUE, Groupement pour l'insertion des personnes handicapées (GIHP) ;
- 2^{ème} suppléant : M. Georget BORDIER, Association Départementale des Infirmes Moteurs (ADIM'S) ;
- 3^{ème} suppléant : Mme Marie-José CABAL, (GIHP).

Titulaire : M. Emmanuel CANICA, Comité Départemental Handisport de la Haute-Garonne (CDH31)

- 1^{er} suppléant : Mme Sandrine LARAN, Association AmisPlégiques ;
- 2^{ème} suppléant : Mme Hélène RITOUX, Association Valentin Haüy (AVH) ;
- 3^{ème} suppléant : Mme Séverine SUCRA, Association l'Esperluette

Titulaire : Mme Michèle CHARNAY, Association des Parents d'Enfants DYSlexiques 31 (APEDYS Midi-Pyrénées)

- 1^{er} suppléant : Mme Michèle CAUBERE, Association Avenir Dysphasie (AAD) ;
- 2^{ème} suppléant : Mme Laetitia BRANCIARD Association APEDYS ;
- 3^{ème} suppléant : M. Alain DEMANGE, Association Dyspraxies France Dys (DFD 31).

Titulaire : Mme Christine TEISSEIRE, Association Agir avec Amis, Parents et Professionnels pour les personnes en situation de handicap de Haute-Garonne (ADAPEI 31)

- 1^{er} suppléant : M. Nicola FISCHETTI, Trisomie 21 ;
- 2^{ème} suppléant : Mme Nicole LAVIGNE, (ADAPEI 31) ;
- 3^{ème} suppléant : Mme Marie-Thérèse LE HOUARNO, Trisomie 21.

Titulaire : Mme Odile MAURIN, Association Handi social

- 1^{er} suppléant : Mme Francette DESCLINE, Association Française contre les Myopathies (AFM).
- 2^{ème} suppléant : M. Johan CHAULET, Association Handi social ;
- 3^{ème} suppléant : Mme Thérèse PEPE-BORIN : Association SED1+.

Titulaire : M. Jean-Pierre CLAMENS, Fédération Nationale des Accidentés du Travail et Handicapés (FNATH 31)

- 1^{er} suppléant : M. Gilles BLANDINIÈRES, Association des Familles de Traumatisés Crâniens (AFTC) ;
- 2^{ème} suppléant : Mme Marie-Cécile MILLORD, Association Dominique ;
- 3^{ème} suppléant : M. Olivier COLLOT, Association FNATH 31.

Titulaire : Mme Sabine IGLESIAS, Union Nationale de Familles et Amis de Personnes Malades et /ou Handicapées Psychiques (UNAFAM)

- 1^{er} suppléant : Mme Florence PEZOUS, Association Autisme 31;
- 2^{ème} suppléant : Mme Josiane DALLE Association Autisme 31 ;
- 3^{ème} suppléant : Mme Françoise BLATCHE, Association La Maison des Épilepsies.

Sont désignés par le conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie :

Titulaire : M. Jean Louis AGARD, Sésame Autisme Midi-Pyrénées

- 1^{er} suppléant : Mme Karine ROUTABOUL COHEN, Sésame Autisme Midi-Pyrénées
- 2^{ème} suppléant : Mme Catherine CAILLAUD, Sésame Autisme Midi-Pyrénées
- 3^{ème} suppléant : Mme Marie-Christine GOURDRE, Association UDAF 31

Sont désignés pour représenter les organismes gestionnaires d'établissements ou de services pour personnes handicapées :

- *Sur proposition du directeur départemental chargé de la cohésion sociale:*

Titulaire : M. Guy MERENS, Association Régionale de Sauvegarde de l'Enfant, de l'Adolescent et de l'Adulte (ARSEAA)

- 1^{er} suppléant : M. Pierre PEYRANNE, Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public (ADPEP) ;
- 2^{ème} suppléant : Mme Sophie CAUQUIL (ARSEAA) ;
- 3^{ème} suppléant : M. Joël AVIRAGNET, ADPEP.

- *Sur proposition du Président du Conseil Départemental :*

Titulaire : Mme Anne LAVALADE, association Carpe Diem Premium

- 1^{er} suppléant : Mme Marie-Cécile DAUGER, Association Agir, Soigner, Éduquer, Insérer (ASEI) ;
- 2^{ème} suppléant : M. Christophe FERRE, Association pour adultes et jeunes handicapés (AJH);
- 3^{ème} suppléant : Mme Alice BEAURAIN Directrice adjointe Route Nouvelle.

Art. 2 : Le présent arrêté modifiant l'arrêté du 13 avril 2023 fixant la composition de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées entre en vigueur à compter du 22 août 2023.

Art. 3 : Le Secrétaire général de la Préfecture, le Directeur général des services du département de la Haute-Garonne, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Garonne et sur le portail des actes administratifs du Département de la Haute-Garonne.

Fait à Toulouse, **29 AOUT 2023**

Le préfet de la région Occitanie,
Préfet de la Haute-Garonne


Pierre-André DURAND

Le Président du Conseil Départemental
de la Haute-Garonne


Sébastien VINCINI